



Fin de thèse sans contrat ni salaire

Par **martin444**, le **07/02/2019** à **15:30**

Bonjour,

mon contrat de thèse (cdd public) s'est terminé en novembre 2017. J'ai ensuite finalisé mon manuscrit pendant un an, sans salaire ni contrat, en continuant à me déplacer au bureau quasi-quotidiennement pour accéder aux outils informatiques et pour des réunions d'avancement. Mon directeur de thèse était au courant que je n'avais pas de contrat, et que je touchais le chômage. Cela a duré un an. Je suis resté discret car c'était un déshonneur pour moi d'être dans cette situation, et car ce n'était pas dans mon intérêt de me fâcher avec lui avant ma soutenance. Cette situation m'a coûté sur le plan financier et personnel, sans salaire ni cotisation pour la retraite.

Maintenant que j'ai soutenu, j'aimerais savoir

- 1) s'il est possible de demander "réparation"
- 2) comment se partagent les responsabilités entre mon employeur, mon directeur de thèse, l'établissement qui m'accueillait pendant ma thèse

Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **07/02/2019** à **16:13**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...